

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU  
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999  
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.**

**REFERENCES COMMUNE : PUN 23/004 - ENQUETE PUBLIQUE**

Concerne la **demande de permis unique** introduite par la **S.A. Secufund Real Estate**, représentée par **Monsieur Wim DIERYCK**, dont les bureaux se trouvent rue d'Arlon, 6, à **L-8399 WINDHOF**, relative à la **démolition des garages existants, d'un groupe de châtaigniers et d'un épicea, la construction d'un ensemble résidentiel composé de 4 immeubles pour un total de 42 appartements, une crèche de 21 lits, un parking enterré pour 63 véhicules et un carport pour 23 voitures (projet de classe 2) à ARLON, Avenue du Galgenberg, 10-16**, sur les parcelles cadastrées ARLON / 1<sup>ère</sup> DIVISION / ARLON / Section A n° 1371 F4, 1371 B3, 1371 Y2, 1371 Z2, 1371 N3, 1371 C3, 1371 D3, 1371 M3 et 1371 L3.

**Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **27 novembre 2023**  
– Hôtel de Ville - Service Permis d'Urbanisme (Niveau A3) – rue Paul Reuter 8 – ARLON.

Date d'affichage de la demande : **21 novembre 2023**

Date d'ouverture de l'enquête : **27 novembre 2023**

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale d'Arlon, rue Paul Reuter 8 – ARLON – Service Urbanisme (Niveau A 3), **12 décembre 2023 à 16 h 00.**

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, service urbanisme, rue Paul Reuter 8, à 6700 ARLON ou par courriel à [administration@arlon.be](mailto:administration@arlon.be).

Toute personne peut consulter le dossier pendant les heures d'ouverture du service sans rendez-vous le matin de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi ou sur rendez-vous auprès du service de l'urbanisme de la Ville d'Arlon en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600 : **les après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 (le jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00)**. L'accès au dossier sera également possible, toujours sur rendez-vous pris au minimum vingt-quatre heures à l'avance, **le mercredi entre 17h00 et 20h00.**

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de **Monsieur Wim DIERYCK** ou [wd@cofilux.com](mailto:wd@cofilux.com).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Par le Collège :  
Le Directeur général,

**C. LECLERCQ**



Le Bourgmestre,

**V. MAGNUS**

**N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir de limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci !**